

En juin 2000, à la 30^e Assemblée générale (AG) de l'OEA qui a eu lieu à Windsor, au Canada, il s'est tenu plusieurs manifestations qui ont donné à des groupes de la société civile l'occasion d'exprimer leur opinion sur un éventail de questions. Cela a comporté des manifestations en marge de l'AG par une ONG canadienne, Droits et Démocratie (anciennement connue sous le nom de Centre international des droits de la personne et du développement démocratique), et le Comité inter-églises des droits humains en Amérique pour examiner la démocratie et les droits de la personne dans l'hémisphère. L'AG de Windsor a également marqué la première fois où des représentants de la société civile ont été invités à discuter de leurs préoccupations dans une réunion officielle avec les ministres, à laquelle ont participé le ministre canadien des Affaires étrangères et le Secrétaire général de l'OEA.

TRAVAILLEURS MIGRANTS

Réaffirmer que la promotion et la protection des droits de la personne et des libertés fondamentales de tous, sans distinction fondée sur la race, l'âge, la langue, la nationalité ou la religion, sont une priorité pour la communauté internationale et relèvent de la responsabilité de chacun des États.

La *Charte canadienne des droits et libertés* s'applique à toute personne présente au Canada, indépendamment de son statut du point de vue de l'immigration. Le Programme des droits de la personne au ministère du Patrimoine canadien a le mandat de promouvoir le développement, la compréhension, le respect et la jouissance des droits de la personne au Canada.

Le Canada est partie à un certain nombre d'instruments internationaux en vue de la protection des droits de la personne, dont la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, la Convention relative aux droits de l'enfant, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, la Convention contre la torture et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Le Canada est également assujéti à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la Déclaration américaine sur les droits et devoirs de l'homme.

Le Canada a été un membre actif et engagé de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies au cours des 25 dernières années, sauf pendant quatre ans (1984-1988). Le Canada a depuis longtemps un bilan de leadership au sein de cette instance, qui est considérée comme étant le principal forum intergouvernemental mondial au sujet des droits de la personne. Le Canada joue un rôle de chef de file à propos de davantage de résolutions que tout autre pays, ce qui comprend les résolutions annuelles ou biennales sur la liberté d'opinion et d'expression, les exodes de masse, la réforme des organismes créés en vertu d'un traité, l'impunité, la violence à l'encontre des femmes et les questions autochtones.